



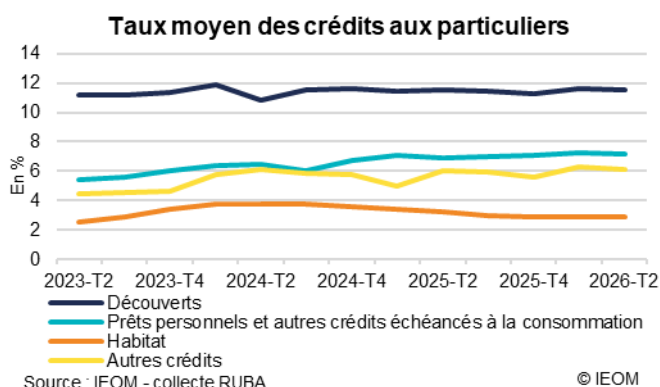
CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits aux particuliers Polynésie française 2^{ème} trimestre 2026

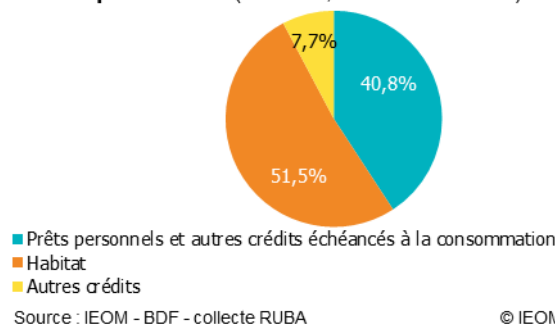
Baisse généralisée des taux des crédits aux particuliers, malgré la hausse des taux directeurs de l'IEOM intervenue cependant en toute fin du 2^{ème} trimestre 2026

- Au deuxième trimestre 2026, le taux moyen des **découverts**, 11,52 %, recule de 9 points de base (pb) sur trois mois.
- Le taux moyen des **prêts personnels et autres crédits à la consommation** diminue également de 9 pb pour atteindre 7,14 %.
- Le taux moyen des **crédits à l'habitat** diminue très légèrement (-1 pb) pour s'établir à 2,85 %.
- Les taux pratiqués en Polynésie française sont moins avantageux qu'en Nouvelle-Calédonie et en France entière, sauf pour le crédit à l'habitat où le taux moyen est le plus faible.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur 1 an, hors découverts)

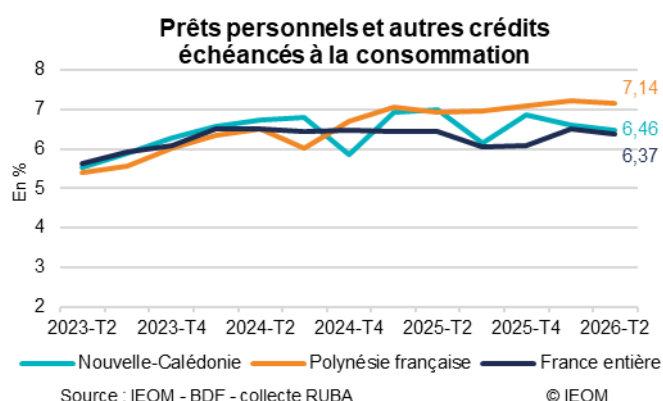
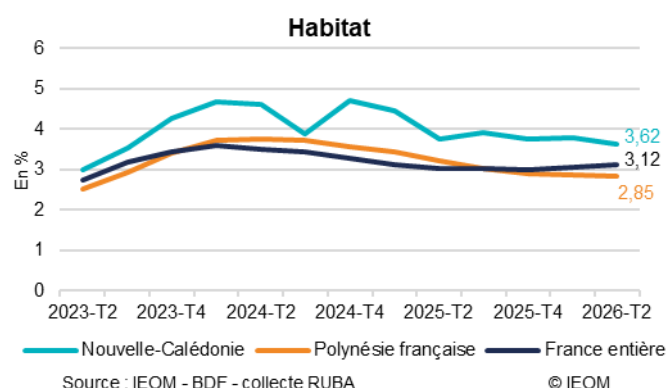
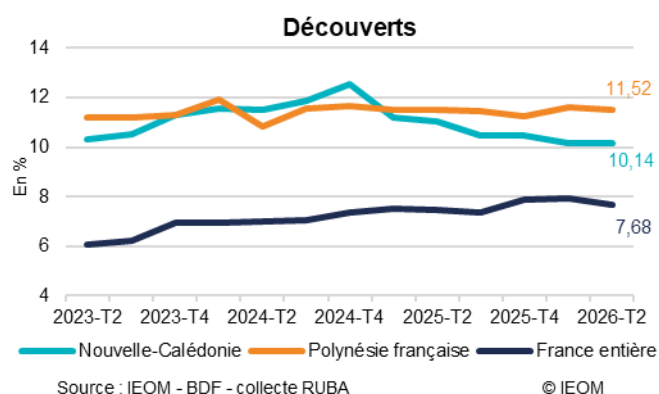


Taux moyen débiteurs en %		2025-T1					Variations (en pnb)		
		2025-T1	2025-T2	2025-T3	2025-T4	2026-T1	2026-T2	1 an	1 trim
Polynésie française	Découverts	11,48	11,52	11,46	11,26	11,61	11,52	0	-9
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	7,05	6,91	6,96	7,09	7,23	7,14	23	-9
	Habitat	3,45	3,22	3,01	2,90	2,86	2,85	-37	-1
France entière	Découverts	7,52	7,45	7,37	7,86	7,91	7,68	23	-23
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	6,45	6,43	6,04	6,09	6,52	6,37	-6	-15
	Habitat	3,13	3,01	3,01	2,99	3,06	3,12	11	6

Source : IEOM - BDF - Collecte RUBA

© IEOM

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

La collecte est réalisée auprès des établissements bancaires et des sociétés financières exerçant leur activité en Polynésie française. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Polynésie française exploite environ 120 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE) correspondant à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : T. BELTRAND ■ Responsable de la rédaction : D. BRUNEL

Rédactrice : S. BAUDOUARD ■ Éditeur : IEOM